



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 22 juin 2012

Municipalité
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 20 juin 2012,

Présidence : M. Raphaël Berthoud, Président

Objet, préavis No 09/12 : Règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.

Le Conseil Général décide :

Le règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions est adopté tel que présenté.

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département de l'Intérieur.

Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2012.

Le Président :
Raphaël Berthoud



La secrétaire :
Sylvie Troyon